

**ÉNONCÉ DE**  
**TRAVAIL LOGISTIQUE**

*Pour des*

**Contrats de réparation et de révision**

**Incluant : Réparation au Canada et à l'étranger**

*Publié avec l'autorisation du sous-ministre adjoint (Matériel) (SMA(Mat))*

**BPR : DPPM 9 30-09-2015**

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	5
1.1	BUT .....	5
1.2	ÉTENDUE DES TRAVAUX/TYPES DE MATÉRIEL.....	4
2.0	RÉCEPTION.....	6
2.1	ÉCARTS DANS LES ENVOIS .....	6
3.0	CONTRÔLE DU TRAVAIL.....	4
3.1	FIN DU TRAVAIL .....	4
3.2	INTERRUPTION DE RÉPARATION .....	5
4.0	PRÉVISIONS ANNUELLES DES RÉPARATIONS - RASDPR.....	5
5.0	CONTRÔLE DES COÛTS.....	5
6.0	REGISTRES DES COÛTS .....	5
6.1	FACTURES / DEMANDES DE PAIEMENT (PRAC).....	7
7.0	SOUTIEN DE MAINTENANCE – RÉPARATIONS MINEURES.....	7
7.1	DÉLAI D’EXÉCUTION (DE) .....	7
7.2	DEMANDE DE RÉPARATION PRIORITAIRE (DRP) .....	5
7.3	ENQUÊTES SPÉCIALES ET EXAMENS TECHNIQUES (ESET) .....	5
7.4	ENQUÊTES ET ÉTUDES TECHNIQUES (EET) .....	6
7.5	RÉSILIATION DU CONTRAT.....	6
8.0	SOUTIEN DE L’APPROVISIONNEMENT/SOUTIEN MAINTEN .....	6
8.1	DOCUMENTATION DE TRANSACTIONS .....	6
8.2	COMPTABILITÉ D’APPROVISIONNEMENT DE L’ENTREPRENEUR ..	6
8.3	GESTION DES PIÈCES DE RECHANGE APPARTENANT AU MDN.....	7
8.4	EXAMEN DES PIÈCES DE RECHANG.....	7
8.5	PRISE D’INVENTAIRE .....	7
8.6	MATÉRIEL DU MDN PERDU OU ENDOMMAGÉ.....	7
8.7	MATÉRIEL RÉFORMÉ – GARDE ET ÉLIMINATION .....	7
8.8	CONDITIONNEMENT.....	8
8.9	CONTENANT RÉUTILISABLE.....	8
8.10	TRANSPORT/IDENTIFICATION DE L’EXPÉDITION/MODE D’EXPÉDITION/MATÉRIEL PERDU OU ENDOMMAGÉ PENDANT LE TRANSPORT/TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS.....	8
9.0	GARANTIE .....	8
10.0	PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS .....	9

11.0	FERMETURE D'USINE/CONGÉS.....	9
12.0	RAPPORTS .....	9

## **1.0 INTRODUCTION GÉNÉRALE**

### **1.1 But**

Il s'agit d'un ET LOG courant qui précise les modalités des contrats de réparation et de révision portant sur ce qui suit :

**Réparation au Canada et à l'étranger** : Les différentes étapes associées au processus de réparation au Canada et à l'étranger figurent à l'annexe B du document A-LM-184-001/JS-001. Ce modèle décrit les rôles et les responsabilités liés au processus de réparation de bout en bout.

**Pour de plus amples détails, il faut lire cet ET LOG concomitamment avec le document A-LM-184-001/JS-001. Il est à noter que les chapitres qui suivent sont obligatoires quand à l'aide de la ET LOG et ne doivent pas être enlevés de le ET LOG. Ils sont comme suit:**

**Les chapitres suivants seront identifiés comme obligatoire ou le cas échéant.**

### **1.2 ÉTENDUE DES TRAVAUX/TYPES DE MATÉRIEL**

Pour plus de détails sur les types d'équipement du MDN dont la réparation est autorisée et sur les différentes catégories, voir la section 1.2 de l'A-LM-184-001/JS-001.

## **2.0 RÉCEPTION**

Les instructions complètes sur le traitement de l'équipement à sa réception figurent au chapitre 2.0 du document A-L-M 184.

### **2.1 ÉCARTS DANS LES ENVOIS**

En cas d'écarts dans les envois, l'entrepreneur doit procéder conformément aux indications de la section 2.1 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **3.0 CONTRÔLE DU TRAVAIL**

L'entrepreneur doit s'assurer que la réparation de tout le matériel du MDN est contrôlée par un système interne de commandes de travail à numéros de série, conformément au chapitre 3 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **3.1 FIN DU TRAVAIL**

Consulter la section 3.1 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **3.2 INTERRUPTION DE RÉPARATION**

L'entrepreneur doit se conformer immédiatement aux directives d'interruption des réparations. La marche à suivre détaillée figure à la section 3.2 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **4.0 PRÉVISIONS ANNUELLES DES RÉPARATIONS – RASDPR**

Pour plus de détails, voir le chapitre 4 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **5.0 CONTRÔLE DES COÛTS**

Pour plus de détails, voir le chapitre 5.0 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **6.0 REGISTRES DES COÛTS**

L'entrepreneur doit préparer des formulaires et tenir des registres conformément aux indications du chapitre 6.0 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **6.1 FACTURES / DEMANDES DE PAIEMENT (PRAC)**

L'entrepreneur doit produire des factures mensuelles pour les PRAC, conformément au chapitre 6.1 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **7.0 SOUTIEN DE MAINTENANCE – RÉPARATIONS MINEURES**

Pour plus de détails, voir le chapitre 7.0 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **7.1 ÉQUIPE MOBILE DE RÉPARATION (EMR)**

Pour plus de détails, voir la section 7.1 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **7.2 DÉLAI D'EXÉCUTION**

Pour plus de détails, voir la section 7.2 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **7.3 DEMANDE DE RÉPARATION PRIORITAIRE (DRP)**

Pour plus de détails, voir la section 7.3 du document A-LM-184-001/JS-001.

#### **7.4 ENQUÊTES SPÉCIALES ET EXAMENS TECHNIQUES (ESET)**

Pour plus de détails, voir la section 7.4 du document A-LM-184-001/JS-001.

#### **7.5 ENQUÊTES ET ÉTUDES TECHNIQUES (EET)**

Pour plus de détails, voir la section 7.5 du document A-LM-184-001/JS-001.

#### **7.6 RÉSILIATION DU CONTRAT**

Voir la section 7.6 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **8.0 SOUTIEN DE L'APPROVISIONNEMENT/SOUTIEN MAINTEN**

#### **8.1 DOCUMENTATION DE TRANSACTIONS**

Pour plus de détails, voir la section 8.1 du document A-LM-184-001/JS-001.

#### **8.2 COMPTABILITÉ D'APPROVISIONNEMENT DE L'ENTREPRENEUR**

Voir à la section 8.2 les explications portant sur le CPRE/les PRFC.

##### **8.2.3 PRFC HORS CONTRAT/APPROVISIONNEMENT (As Applicable)**

Pour plus de détails, voir la section 8.2.3 du document A-LM-184-001/JS-001.

##### **8.2.4 PÉNURIE DE PIÈCES DE RECHANGE FOURNIES AU CONTRAT (As Applicable)**

Pour plus de détails, voir la section 8.2.4 du document A-LM-184-001/JS-001.

##### **8.2.5 COMMANDE/RÉCEPTION DE PRFC AU CATALOGUE AVEC LE SIGRD( As Applicable)**

Pour plus de détails, voir la section 8.2.5 du document A-LM-184-001/JS-001.

##### **8.2.6 PRFE: PIÈCES DE RÉVISION FOURNIES PAR L'ÉTAT (As Applicable)**

Pour plus de détails, voir la section 8.2.6 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **8.3 GESTION DES PIÈCES DE RECHANGE APPARTENANT AU MDN**

Pour plus de détails, voir la section 8.3.1 du document A-LM-184-001/JS-001

### **8.4 EXAMEN DES PIÈCES DE RECHANGE**

Pour plus de détails, voir la section 8.4 du document A-LM-184-001/JS-001.

#### **8.4.1 PRETS/IFG/EFG ( As Applicable)**

Pour plus de détails, voir la section 8.4.1 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **8.5 PRISE D'INVENTAIRE**

Pour plus de détails, voir la section 8.5 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **8.6 MESSAGE DES REMARQUES RELATIVES À L'AVIS DE SÉLECTION (MRAS)**

Pour plus de détails, voir la section 8.6 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **8.7 COUTS D'INCLUSION (As applicable))**

Pour plus de détails, voir la section 8.7 du document A-LM-184-001/JS-001.

### **8.8 MATÉRIEL DU MDN PERDU OU ENDOMMAGÉ**

Pour plus de détails, voir la section 8.8 de l'A-LM-184-001/JS-001.

### **8.9 MATÉRIEL RÉFORMÉ – GARDE ET ÉLIMINATION**

Pour plus d'explications et de détails, voir la section 8.9 de l'A-LM-184-001/JS-001.

### **8.10 CONDITIONNEMENT**

Pour plus d'explications et de détails, voir la section 8.10 de l'A-LM-184-001/JS-001.

### **8.12 TRANSPORT/IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITION/MODE D'EXPÉDITION/MATÉRIEL PERDU OU ENDOMMAGÉ PENDANT LE TRANSPORT/TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS**

Pour plus de détails, voir la section 8.12 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **9.0 GARANTIE**

Pour plus de détails, voir le chapitre 9.0 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **10.0 UTILISATION PAR L'ENTREPRENEUR DE MATÉRIEL/PUBLICATION DU MDN**

Pour plus de détails, voir la section 10 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **11.0 PUBLICATIONS**

Pour plus de détails, voir la section 11 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **12.0 SERVICES DE BUREAU**

Pour plus de détails, voir la section 12 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **13.0 PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS**

Pour plus de détail voir la section 13.0 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **14.0 FERMETURE D'USINE/CONGÉS**

Pour plus de détails, voir la section 14.0 du document A-LM-184-001/JS-001.

## **15.0 RAPPORTS**

La liste complète des rapports disponibles pour les entrepreneurs figure à la section 15.0 du document A-LM-184-001/JS-001.